

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, , M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absentes ayant donné pouvoir** :

Mme Françoise NOBLET            donne procuration à            Mme Colette VINET-PINSON  
Mme Stéphanie BELLANGER    donne procuration à            M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **19. Attribution de subventions aux associations d'animations de quartiers**

---

***Madame LE TRIONNAIRE rapporte :***

Les propositions d'attribution de subventions aux associations d'animations de quartier ont été établies après analyse des dossiers de subvention transmis par les associations. Les subventions municipales répondent à l'objectif de soutenir le fonctionnement global des associations et certains projets spécifiques.

L'étude des dossiers s'est faite sur la base des critères suivants :

- Activités de l'association : projets, implication dans l'animation communale, implication dans la vie de quartier ;
- Données structurelles : nombre d'adhérent·es (dont le nombre d'Orvaltais·es), nombre de salarié·es, avantage en nature ;
- Données financières : autofinancement, ratio subvention Ville/nombre d'adhérent·es orvaltais·es, résultats des exercices précédents, budget prévisionnel.

Dans le cadre d'une démarche de responsabilisation des associations sur la pertinence de leur besoin de financement et de leur demande de subvention, les associations sont amenées à formuler une demande raisonnable en adéquation avec leur situation financière.

L'enveloppe globale des subventions pour les associations d'animations de quartier s'élève à 15 730 € pour l'année 2024.

Les montants des aides au fonctionnement des associations d'animations de quartiers sont présentés dans le tableau suivant :

Associations	Activités	Subvention 2023	Subvention demandée	Subvention proposée
ALPC	Diverses activités de loisirs	4 000 €	4 500 €	4 000 €
ARBR	Diverses activités de loisirs	4 000 €	5 000 €	4 000 €
CALIOP	Diverses activités de loisirs	1 800 €	1 800 €	1 800 €
CLO	Diverses activités de loisirs	4 500 €	4 500 €	4 500 €
			<b>TOTAL</b>	<b>14 300 €</b>

Une provision de 1 430 € a été conservée pour toute éventualité ou projet. Si besoin, son utilisation pourrait être proposée au Conseil municipal après l'été.

Les crédits seront prélevés sur le compte 30.65748.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus pour les associations d'animations de quartiers.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire  
**Le Directeur général adjoint**



**François BONNEAU**



**La secrétaire de séance**



**Linda PAYET**

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024  
Et par publication 10 AVR. 2024

